

COMMUNE DE VISSAC-AUTEYRAC

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2023 à 20h30

Président de la séance : Mme Michèle MALFANT, Maire

Présents : Mesdames BONHOMME Yolande, PARRIN-MALFANT Michèle, PERGIER-MERLE Marie-Christine, Messieurs BOURGON Jérôme, COMTE Cédric, DUNIS Damien, GERENTON Laurent, TOURETTE-CHAURAND Samuel.

Procurations : Mme BLAUGY Pascale à Mme BONHOMME Yolande, M. CHABANON Philippe à Mme MERLE Marie-Christine et M. PAPARIC Thierry à M. GERENTON Laurent

Secrétaire de séance : Madame Yolande BONHOMME

Le quorum est atteint.

Mme le maire demande à rajouter une délibération concernant la réouverture de la carrière de Briançon sur la Commune de Saint Arcons d'Allier. (Vote : Pour à l'unanimité 11 voix)

Guytaine VIDAL, secrétaire de mairie, assistait à la réunion.

Ordre du jour :

Validation du compte rendu du conseil municipal du 02/03/2023. Vote : Pour à l'unanimité (11 voix)

1- Création d'emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Le conseil municipal **DECIDE** de créer un emploi non permanent pour un **accroissement saisonnier d'activité** pour occuper les missions suivantes : Peinture, tonte, rangement, arrosage des fleurs, aide à l'employé communal de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré 353, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juin 2023 ;

Mme le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que des niveaux de recrutement et de rémunération des contractuels selon la nature des fonctions et de leur profil.

Vote : Pour à l'unanimité (11 voix)

2- Modification MO Voirie suite à appel d'offres

Par délibération 2023-02-01 en date du 2 Mars 2023, le conseil municipal a validé à l'unanimité l'offre de l'entreprise CHAMBON, d'un montant de 149 928.60 € HT, pour la réalisation des travaux de voirie.

Le bureau d'étude AB2R a donc revu à la baisse le montant de ses honoraires et a établi un devis à 8 850 € HT, soit un taux d'honoraires de 5.90%.

Le conseil municipal VALIDE cette proposition.

Vote : Pour à l'unanimité (11 voix)

3- Créances irrécouvrables – Admission en non-valeur

Mme le maire expose au conseil municipal que le comptable public assignataire n'ayant pas pu recouvrer les créances figurant sur l'état joint (liste n° 4799650515 en date du 03/ avril 2023), il en propose l'admission en non-valeur pour un montant de 342.37 €. Le conseil municipal VALIDE l'admission en non-valeur proposée par le comptable.

Vote : Pour à l'unanimité (11 voix)

4- Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le conseil municipal VALIDE l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 200 000 € pour une durée de 1an pour faire face au besoin en trésorerie liés aux travaux de voirie, dans l'attente du versement des subventions.

Vote : Pour à l'unanimité (11 voix)

5- Participation au Sou des écoles pour l'année scolaire 2022 - 2023

Madame le Maire propose au conseil municipal de participer au Sou des écoles à la même hauteur que la commune de Siaugues Sainte Marie, soit 48.5 € par enfant. Il y a 15 enfants sur la Commune.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la participation détaillée ci-dessus et souhaite que cette somme soit versée directement à l'OCCE et non au Sou des écoles.

Vote : Pour à l'unanimité (11 voix)

6- Taux d'imposition 2023

Madame le Maire propose de garder nos taux d'imposition identiques à ceux de l'année dernière, à savoir :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.20 %

- Taxe foncière bâti : 36.90 %

- Taxe foncière non bâti : 63.97 %

Le produit attendu est 138 868 €

Le Conseil Municipal **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition de la Commune et **VALIDE** les taux ci-dessus présentés.

Vote : Pour à l'unanimité (11 voix)

7- Affectation du résultat 2022 :

Le résultat de fonctionnement 2022 est de 99 813.55 €. Madame le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 en investissement à hauteur de 63 500 € et de reporter 36 313.55 € en fonctionnement.

Vote : Pour à l'unanimité (11 voix)

8- Budget 2023 :

Madame le maire présente le budget 2023.

Budget prévisionnel en fonctionnement : 365 341.55 €

Budget prévisionnel en investissement : 704 661.48 €

Les états annexes de chaque bien de section sont joints au budget 2023.

9- Avis sur la demande de l'entreprise JALICOT en vue du renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de pouzzolane, située au lieu-dit « La Barrière », sur la commune de Saint Arcons d'Allier.

Le Conseil Municipal EST FAVORABLE au projet de réouverture et d'exploitation de la carrière de pouzzolane, située au lieu-dit « La Barrière », sur le territoire de la Commune de Saint-Arcons-d'Allier (43300).

Vote : pour à l'unanimité (11 voix)

Informations :

- Les travaux de réseaux à Chantuzier sont finis. L'entreprise Colas met en place le lagunage.
- Les travaux de voirie Lachaud-Blaizat et à Luc vont débuter le 17 Avril et devraient être achevés fin juin. La voie communale en direction de Blaizat sera fermée durant les travaux
- Les travaux d'éclairage public vont commencer première quinzaine de mai et devraient être terminés fin juin.

Madame le maire lève la séance à 23h30

Fait à Lachaud-Curmilhac, le 12/04/2023

Mesdames Yolande BONHOMME et Michèle MALFANT,